

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22486

présenté par

Mme Thillaye, Mme Mauborgne, M. Cabaré, M. Morenas, M. Lejeune, M. Clément, Mme Bannier
et M. Le Bohec

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.